|  |  |
| --- | --- |
|  | **Appel d'offre soutien à la structuration et au développement de la recherche 2020****REGLEMENT**Appel régional à candidatures ouvert du 20 Décembre 2019 au 31 Mars 2020 **(minuit, heure de Yaoundé)** |

**1- PREAMBULE**

Ce document fournit les informations nécessaires au dépôt d'un dossier dans le cadre du projet intitulé **« Mobilisation de l’expertise régionale par le soutien des projets de recherche innovants »**. Cet appel vise le soutien aux équipes de recherche en ce qui concerne les aspects développement de la recherche et l’accompagnement des établissements/institutions de l'enseignement supérieur et centres de recherche en rapport avec les aspects relatifs à la structuration de la recherche.

Le présent appel d'offre s'adresse aux enseignants-chercheurs, aux chercheurs et aux responsables administratifs (responsable de laboratoire, chef de département, doyen ou directeur, directeur de centre de recherche), chefs d'établissements/responsables d'institution en activité dans un établissement d'enseignement supérieur ou institut de recherche. L’établissement d’appartenance du porteur du projet doit être membre de l'Agence universitaire de la Francophonie à jour de sa cotisation([www.auf.org/nos-membres/](http://www.auf.org/nos-membres/)) et situé dans l'un des pays suivants : Angola, Botswana, Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée Équatoriale, Ouganda, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Rwanda, Tchad.

**2. CADRE GÉNÉRAL DE L’APPEL (Stratégie de l’AUF 2017-2021)**

Trois principaux défis structurent le nouvel espace universitaire francophone : celui de la qualité de la formation, de la recherche et de la gouvernance ; celui de l’employabilité et de l’insertion professionnelle des diplômés ; et celui de la responsabilité sociétale des universités comme opérateurs du développement local et global.

La qualité de la recherche est indissociable de la qualité de la formation. Par leur mission sociétale, les universités ont le devoir de développer la recherche et de favoriser les transferts technologiques vers le monde socio-économique. Or, dans de nombreux pays, le système de recherche est très peu structuré et insuffisamment soutenu par les politiques publiques, alors qu’il représente une nécessité évidente pour le développement.

Afin de contribuer à rehausser la qualité dans le domaine de la recherche, l’AUF s’est dotée d’un axe stratégique ayant pour objectif de contribuer à la structuration et au développement de la recherche dans un cadre national et international, et de soutenir l’implication des établissements membres dans ce processus. Cet objectif stratégique se décline en trois objectifs spécifiques : (i) contribuer à la mise en place de systèmes nationaux de recherche-innovation ; (ii) encourager la solidarité active entre établissements membres dans la recherche-innovation et (iii) contribuer à mettre en place des dispositifs d’accréditation et d’assurance qualité dans le domaine de la recherche.

Pour atteindre ces objectifs, un certain nombre d’actions doivent être impérativement envisagées, notamment :

- Accompagner les réflexions nationales sur les potentialités de développement de la recherche-innovation, en s’assurant de l’implication des établissements membres dans cette démarche ;

- Accompagner l’identification des priorités nationales en matière de recherche-innovation, ainsi que les moyens et les incitations visant à soutenir les stratégies et les actions des établissements membres ;

- Créer et développer les conditions pour une recherche partagée en réseau, grâce à l’effet réseau et aux collaborations entre établissements ;

- Soutenir la création de plateaux techniques mutualisés à distance et de e-labs, sous l’impulsion de l’Institut de la Francophonie pour l’Ingénierie de la Connaissance et la Formation à distance (IFIC) de Tunis ;

- Accompagner le perfectionnement doctoral à distance des chercheurs, grâce au numérique ;

- Partager les stratégies des établissements membres pour valoriser et accompagner les femmes-chercheurs.

**3. CONTEXTE ET PRIORITÉS DE L'APPEL D'OFFRE**

***Cet appel d’offre concerne deux volets distincts et non compatibles dans une même candidature :***

**Volet 1 : Développement de la recherche**

Il s'adresse principalement aux équipes de recherche ayant tissé des rapports de collaboration effective au sein de la région (au moins deux pays de la région Afrique Centrale et des Grands Lacs) et un partenariat opérationnel avec des acteurs non académiques/du monde socio-économique dont les activités sont en cohérence avec les domaines de recherche des équipes.

Pour ce volet, les thématiques prioritaires pour le DRACGL sont :

* État de droit, Démocratie et Société (Droit et Action publique ; Droit, Justice et Société, Diversité des cultures juridiques) ;
* Sciences économiques, innovation, création d’entreprises, développement ;
* Environnement, eau, énergie et climat ;
* Développement durable et bien-être des populations : lutte contre la pauvreté et innovation en santé communautaire (Biotechnologies et agro-alimentaire) ;
* Langue française, diversité culturelle et linguistique ;
* Géosciences et sciences fondamentales (mathématiques, informatique, physique).

Ce volet de l'appel d'offre a pour objectif général de permettre aux établissements d'enseignement supérieur de renforcer leurs capacités de recherche et d'améliorer leur visibilité sur la scène internationale. Les retombées scientifiques attendues du projet doivent bénéficier en premier lieu aux établissements concernés.

Il s'agira principalement de soutenir les projets de recherche innovants, intégrant la coopération entre des établissements membres de l'AUF issus de pays différents (avec une priorité accordée aux projets Sud-Sud par rapport aux projets Sud-Nord).

**Volet 2: Structuration de la recherche**

Ce volet s’adresse aux responsables administratifs des établissements/institutions de recherche ayant au moins un établissement partenaire (accompagnateur). Il a pour objectif d’accompagner les établissements membres à la mise en place des structures ou autres dispositifs de recherche-innovation. Il s’agira donc de soutenir toute action qui organise ce domaine par l’adoption de règles et procédures avec des responsabilités identifiées et des objectifs régulièrement évalués.

La mise en place d’un comité recherche, d’un conseil de recherche, d’un comité d’éthique, d’une école doctorale au sein d’un établissement, de procédures pour la création d’unité, de laboratoire, de centre de recherche, de centre/maison d’innovation, ainsi que la mise en place de bases de données relatives à la recherche-innovation (répertoire de thèses et de chercheurs) constituent quelques actions pouvant être soutenues dans ce volet.

**4. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES**

***Les dossiers sont examinés par la Commission Régionale d'Experts (CRE) de la Direction régionale de l'AUF qui tient compte de la qualité et de la pertinence du dossier dans le contexte régional, mais également des critères suivants, par priorité et par volet :***

**Volet 1 : Développement de la recherche**

* Le projet doit s’appuyer sur la mise en place d’un consortium entre institutions académiques dont au moins deux de la région Afrique Centrale et des Grands lacs et au moins un acteur opérationnel non académique intervenant dans la valorisation des résultats de recherche dans le domaine proposé (entreprise privée ou publique, partenaire technique et financier du pays, ONG, organisation professionnelle).
* Le projet doit bénéficier d’un co-financement d’origine académique ou non-académique en apport numéraire ou en termes de valorisation d'expertise ou de prestation dans le cadre des activités de recherche d’au moins 20% du budget total sollicité de l'AUF (en particulier concernant les établissements du Nord susceptibles d'être partenaires accompagnateurs et devant apporter un soutien significatif notamment par la mise à disposition de leur plateau technique et l’exemption des frais de paillasses).
* Le projet doit justifier le niveau d'implication de l'établissement porteur (nombre de personnes impliquées, mise à disposition de locaux et moyens financiers propres pour le projet).
* Le projet doit faire ressortir la coopération et les partenariats entre établissements de l'AUF (Sud-Sud et Sud-Nord), l'adéquation entre les objectifs du projet et la stratégie de l’établissement et entre les moyens sollicités et les résultats attendus du projet, ainsi que la dimension francophone du projet.

**Volet N°2 : Structuration de la recherche**

* Le projet doit s’appuyer sur la mise en place d’un partenariat entre l’institution porteuse du projet et au moins un établissement (accompagnateur) du Sud ou du Nord. L’implication d’un acteur opérationnel non académique (entreprise privée ou publique, partenaire technique et financier du pays, ONG, organisation professionnelle) constitue un atout dans l’évaluation des candidatures.
* Le projet doit bénéficier d’un co-financement d’origine académique ou non-académique en apport numéraire ou en termes de valorisation d'expertise d’au moins 20% du budget total sollicité de l'AUF (en particulier concernant les établissements du Nord susceptibles d'être partenaires accompagnateurs et devant apporter un soutien significatif notamment par la mise à disposition de l’expertise).
* Le projet doit justifier le niveau d'implication de l'établissement porteur (nombre de personnes impliquées, mise à disposition de locaux et moyens financiers propres pour le projet).
* Le projet doit faire ressortir l'adéquation entre les objectifs du projet et la stratégie de l’établissement et entre les moyens sollicités et les résultats attendus du projet, ainsi que la dimension francophone du projet.

***Les projets peuvent être acceptés sous réserve de modifications (scientifiques, partenariales ou financières) demandées par la CRE.***

**5. CRITERES DE CHOIX DES ALLOCATAIRES INTEGRES DANS LES PROJETS *(VOLET 1 UNIQUEMENT)***

Les critères retenus pour la procédure de sélection des allocataires intégrés dans les projets de développement de la recherche sont, par ordre de priorité :

* Être régulièrement inscrit en thèse pour les étudiants et en activité pour les enseignants au sein de l'établissement porteur ou d'un établissement partenaire du Sud.
* Existence d'un comité de sélection impliquant les établissements partenaires.
* Avoir moins de 35 ans et une inscription valide pour les candidats à une allocation de master.
* Avoir moins de 40 ans et être titulaire d'un Master pour les candidats à une allocation de doctorat.
* Être enseignant-chercheur ou chercheur en poste dans un établissement du Sud pour les allocations de perfectionnement à la recherche.

**6. RESPONSABILITÉ, DUREE ET TYPES DE FINANCEMENTS ÉLIGIBLES**

**Responsabilité**

Le porteur du projet est la personne qui sera en charge de sa mise en œuvre au sein de l'institution qui doit administrer le projet et de la coordination des équipes du projet. Il doit être francophone, en activité dans un établissement membre de l'AUF situé dans l'un des pays de la DRACGL et avoir au moins le grade de Chargé de cours ou Maître assistant.

**Durée du projet et financement**

La durée maximale du projet est fixée à deux années (du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022), exception faite des allocations de recherche doctorale du volet 1 (chaque allocation planifiée dans le projet doit impérativement être budgétisée sur trois années académiques correspondant aux trois années de préparation de la thèse de doctorat). La mise en œuvre des activités du projet démarre le 1er janvier 2021 et s'achève le 30 juin 2022, le deuxième semestre 2022 étant consacré à l'évaluation et à la clôture du projet. Aucune activité ne doit être planifiée dans cette période dans les chronogrammes d'activités et financier.

Pour les projets du volet 1, les candidatures comportant des allocations de recherche doctorale sont prioritaires. La sélection des allocataires pour leur première année académique d'inscription en thèse doit être effective au démarrage des activités du projet. Si le renouvellement est accordé par la CRE, le soutien de l’AUF peut couvrir au maximum une période de 3 années académiques (3 x 10 mois), calculée à partir de l’année académique de la première inscription en thèse (l'année académique couvre la période du 1er septembre de l’année N au 30 juin de l’année N+1).

***Quel que soit le nombre de mois restants, l'allocation de doctorat s’arrête automatiquement à la soutenance de la thèse.***

**Financements éligibles**

***Volet 1 : Développement de la recherche***

Le montant du soutien financier accordé par l'Agence pour un projet de développement de la recherche varie entre 40 000 et 80 000 euros auquel s’ajoute un co-financement minimum exigé de 20%.

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

* **Missions de recherche :** ce sont des missions d'appui, d'enseignement ou d'expertise, d'une durée maximale de 14 jours, qui permettent aux établissements accompagnés/bénéficiaires (établissement du porteur du projet ou partenaire du projet au Sud) de recevoir un enseignant pour effectuer un échantillonnage, une formation, un soutien, une expertise, une conférence. Elles sont destinées aux chercheurs et enseignants-chercheurs. Elles sont estimées à 2 550 euros pour un enseignant-chercheur venant d’un pays du Sud et 3 150 euros pour celui venant d’un pays du Nord.
* **Allocation de perfectionnement à la recherche / HDR :** ces allocations sont destinées aux chercheurs et enseignants-chercheurs en poste et leur permettent d'effectuer à l'extérieur de leur pays un perfectionnement de leur recherche et de leur collaboration scientifique. Elles s’adressent également aux enseignants prêts à passer leur HDR. La priorité est donnée aux mobilités Sud-Sud estimées à 3 150 euros, puis aux mobilités Sud-Nord estimées à 4 520 euros. La durée maximale est de 4 mois.
* **Allocations de recherche doctorale :** durée maximale de 10 mois renouvelable 02 fois (3 X 10 mois). Ces allocations sont destinées aux étudiants titulaires d’un master recherche ou d’un diplôme équivalent (Bac + 5 années d’études), ayant moins de 40 ans. La priorité est donnée aux mobilités Sud-Sud estimées à 5 935 euros par rapport aux mobilités Sud-Nord estimées à 7 750 euros.
* **Allocations d'études de Master** : ces allocations concernent les étudiants ayant moins de 35 ans, inscrits en 2ème année de master, pour une durée maximale de 4 mois. La priorité est donnée aux mobilités Sud-Sud estimées à 3 585 euros par rapport aux mobilités Sud-Nord estimées à 5 160 euros.
* **Manifestations scientifiques :** cette rubrique permet de soutenir les actions de vulgarisation des résultats de la recherche à travers l’organisation par l’équipe du projet d’un atelier/colloque ou le soutien de la participation d’un membre de l’équipe projet à un colloque/congrès scientifique sur la thématique du projet. La contribution à une manifestation scientifique ne peut excéder 4 000 euros.
* **Petit équipement non informatique, fournitures de bureau et consommables :** un maximum de 30% de la subvention sollicitée de l'AUF peut y être consacré.

***Volet 2 : Structuration de la recherche***

Le montant du soutien financier accordé par l'Agence pour un projet de structuration de la recherche varie entre 20 000 et 40 000 euros auquel s’ajoute un co-financement minimum exigé de 20%.

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

* **Manifestations scientifiques :** il s'agit du soutien à l'organisation des ateliers relatifs aux actions de structuration de la recherche. La contribution à une manifestation scientifique ne peut excéder 4 000 euros.
* **Honoraires et prestations de service :** cette rubrique permet de prendre en charge les honoraires des experts mobilisés pour les actions de structuration de la recherche. Ce soutien ne peut excéder 2000 euros pour une expertise.
* **Missions d'expertise/évaluation :** ce sont des missions d'appui à la réalisation des actions de structuration de la recherche, d'une durée maximale de 7 jours, qui permettent à l’établissement accompagné de recevoir un enseignant-chercheur ou un professionnel pour un transfert de compétences dans son domaine d’expertise (transfert d'expertise). Ce soutien ne peut excéder 3150 euros pour une mission Nord-Sud et 2550 euros pour une mission Sud-Sud.
* **Petit équipement non informatique, fournitures de bureau et consommables :** un maximum de 30% de la subvention sollicitée de l'AUF peut y être consacré.

***Durant le montage du projet, la collaboration avec le service financier de l'institution d'appartenance du porteur de projet et de DRACGL (Direction régionale ou CNF) est fortement recommandée.***

Les projets soutenus font l'objet d'une contractualisation entre le responsable de l'établissement du porteur du projet et le Directeur Régional.

Les dépenses relatives aux mobilités sont obligatoirement exécutées par l'AUF, les autres dépenses sont exécutées par l'établissement du porteur du projet. Dans ce dernier cas, la convention prévoit des tranches de versements conditionnées par l'envoi des rapports de suivi et, dans certains cas, par une évaluation organisée par la Direction régionale.

**7. CALENDRIER**

***Les dossiers doivent être uniquement déposés en ligne à l'adresse*** [***https://formulaires.auf.org/***](https://formulaires.auf.org/)

* **20 Décembre 2019 :**lancement et diffusion de l’appel d'offre.
* **31 mars 2020 :** clôture de l'appel d'offre.
* **Avril 2020 :** examen de la recevabilité des candidatures et classement des projets par la CRE.
* **Mai 2020 :** communication des résultats préliminaires de la CRE.
* **Début décembre 2020 :** notification officielle des porteurs par courrier du Directeur régional.
* **Janvier 2021 :** élaboration, signature des conventions et début de l'exécution des projets.
* **30 juin 2021 :** date limite d'envoi du premier rapport intermédiaire du projet.
* **30 juin 2022 :** date limite d'envoi du deuxième rapport intermédiaire du projet.
* **31 décembre 2022 :** date limite d'envoi du rapport de clôture du projet.

**8. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

***Les projets dont les porteurs sont bénéficiaires d'un projet AUF non clôturé par la CRE ne sont pas éligibles.***

Le dossier complet est constitué du formulaire de candidature dûment rempli en ligne et les pièces ci-après jointes en ligne audit formulaire :

- Le fichier Excel correspondant au volet sollicité et comprenant les 7 feuilles suivantes dûment remplies :

* Données générales sur le projet.
* Chronogramme d'activités, avec au maximum trois lots d'activités devant être renseignés : faire ressortir clairement l'intitulé du lot dans la première colonne du chronogramme et la liste des activités composites dans la deuxième colonne (aucune activité ne doit être planifiée dans la période juillet-décembre 2022).
* Liste des participants actifs du projet faisant ressortir obligatoirement l'établissement/l'institution d'attache, le grade (Assistant : Ass, Maître assistant, Chargé de Cours : CC, Chargé de recherche : CR, Maître de Conférences : MC, Maître de recherche : MR, Directeur de recherche : RR, Professeur), la fonction (Doyen, chef de département, chef de service, responsable de laboratoire, ...), l'adresse électronique et le numéro de téléphone. Les intervenants non académiques auront la qualité de « Professionnel ».
* Feuille d’évaluation.
* Chronogramme financier (formule intégrée prenant en compte le coût paramétrique affiché).
* Fiches « équipement et fournitures ».
* Budget global.

- La lettre d'engagement institutionnel de l'établissement porteur (mentionnant clairement la prise en charge du co-financement de 20% et en précisant la nature), des établissements partenaires et des partenaires non académiques.

- L'attestation du statut du porteur de projet délivrée par son responsable hiérarchique.

- Le CV détaillé du porteur du projet.

- Les CV résumés (2 pages maximum) des personnes impliquées dans le projet au niveau des établissements partenaires et non académiques et faisant ressortir les éléments de la liste des participants décrits plus haut ;

- Les CV résumés (2 pages maximum) des personnes impliquées dans le projet au niveau de l'établissement du porteur du projet et faisant ressortir les éléments de la liste des participants décrits plus haut ;

- Le descriptif détaillé (4 pages maximum) du projet faisant obligatoirement ressortir :

* **Volet 1 :** la ou les disciplines scientifiques du projet, le contexte et la justification, la problématique, l'objectif général et les objectifs spécifiques, la méthodologie permettant l'atteinte de chaque objectif spécifique, le public cible, les lots d'activités à réaliser et leur description, les résultats attendus, la liste des indicateurs chiffrés des différents résultats attendus et des références pertinentes pour le projet.
* **Volet 2 :** le ou les domaines de structuration de la recherche envisagés dans le cadre du projet, le contexte et la justification, la problématique, l'objectif général et les objectifs spécifiques, la méthodologie permettant l'atteinte de chaque objectif spécifique, le public cible, les lots d'activités à réaliser et leur description, les résultats attendus et les indicateurs chiffrés des résultats attendus.